



Évreux, le 14 novembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Lancement de la Garantie Jeunes Signature des premières décisions d'entrée dans le dispositif

Lundi 18 novembre 2013 à 09h00 - Préfecture de l'Eure - Salle Monet

Dominique SORAIN, préfet de l'Eure, Jean Louis DESTANS, président du conseil général de l'Eure, Sophie BUQUET-RENOLLAUD, présidente de l'association régionale des missions locales, installeront la commission d'attribution et de suivi de la « garantie jeunes » le lundi 18 novembre 2013.

La « garantie jeunes » est un dispositif du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier dernier. Elle sera expérimentée jusqu'à fin 2015. Elle concerne pour la première phase, 10 000 jeunes sur 10 territoires pilotes, dont l'Eure avec un objectif de 812 entrées déployées sur les quatre missions locales.

#### Un accompagnement renforcé en faveur des jeunes en grande précarité

La « garantie jeunes » s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus, en grande précarité et qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

La motivation et la disponibilité du jeune à s'engager dans un parcours d'accompagnement sont les critères essentiels de sélection des dossiers. La démarche du jeune est soutenue par une garantie de ressource. La « garantie jeunes » n'est ni un droit, ni une prestation.

#### L'autonomie par l'emploi

Conclue sous la forme d'un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et une mission locale, la « garantie jeunes » propose un programme d'accompagnement global et intégré pour garantir une première expérience professionnelle. Le jeune s'engage dans une démarche active vers et dans l'emploi. La chambre de commerce et d'industrie de l'Eure participera au dispositif.

#### Le repérage et la sélection des jeunes

Le déploiement de la « garantie jeunes » est construit autour d'un partenariat fort entre les services de l'Etat, le conseil général, les missions locales, les acteurs locaux de l'insertion et les opérateurs économiques.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont identifiés et sélectionnés par un comité local de la « garantie jeunes » mis en place sur le territoire de chaque mission locale. Ce comité est composé d'un représentant de l'Etat, de la mission locale, du conseil général et des acteurs locaux de l'insertion. Après examen de chaque dossier, le comité local formule un avis et fait converger ses propositions d'entrées vers le niveau départemental. La commission d'attribution et de suivi examine les dossiers.

**Un point presse se tiendra à 11h30 en salle Cornu, à la préfecture de l'Eure.**

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle - 02.32.78.27.33